

# CHARTRE DE BONNES PRATIQUES

## POUR LA GESTION DES DÉBLAIS DU GRAND PARIS EXPRESS

La Société du Grand Paris souhaite gérer les terres issues du creusement des ouvrages du Grand Paris Express dans le respect des riverains et de l'environnement.

La stratégie mise en place à cet effet par la Société du Grand Paris repose sur les trois axes stratégiques suivants : la traçabilité, le recours aux transports alternatifs à la route et la valorisation des matériaux.

En tant qu'entreprise responsable, nous participerons à l'atteinte des objectifs environnementaux de la Société du Grand Paris, dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

### NOS ENGAGEMENTS

Assurer la traçabilité des déblais issus des chantiers du Grand Paris Express que nous gèrerons, à travers l'utilisation systématique de l'outil de traçabilité créé et mis à disposition par la SGP

Favoriser la valorisation des déblais en tant que matériaux, en application des principes de l'économie circulaire

Faire preuve d'équité dans les relations commerciales avec les parties prenantes intervenant dans la gestion des déblais

Privilégier le recours à des modes de transports alternatifs à la route, par voie fluviale et/ou ferroviaire

Contribuer au développement d'exutoires en toute transparence avec la Société du Grand Paris, en regard des besoins

Développer une démarche d'amélioration continue en matière de respect de l'environnement pour la gestion des déblais

Nom de l'entreprise, date, cachet et signature